

364 b.



Bibliothèque nationale  
du Canada

National Library  
of Canada

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

**CANADIANA: la bibliographie nationale du Canada**

**Guide et description**



**OTTAWA**

**1978**

Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1978

Données de catalogage avant publication (Canada)

**Bibliothèque nationale du Canada  
Canadiana, bibliographie nationale du Canada**

**Textes français et anglais disposés tête-bêche  
avec p. de t. supplémentaire et pagination  
séparée.**

**ISBN 0-662-01881-8**

- 1. Canadiana (Ottawa, Ont.) 2. Canada—Imprimés.  
3. Canada—Bibliographie. I. Titre.  
II. Titre: Canadiana, Canada's national  
bibliography.**

Z1365 C232

015'.71

C78-000010-2F

## ORIGINE DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

Les bibliothécaires et les chercheurs du pays se sont toujours vivement intéressés au contrôle bibliographique des publications canadiennes. Ce besoin a été exprimé dans un mémoire commun de la Canadian Library Association, de la Société royale du Canada, de la Société historique du Canada, de l'Association canadienne de science politique et du Conseil canadien de recherche en sciences sociales, qui a été présenté au Gouvernement du Canada le 18 décembre 1946.

Le but premier du mémoire était de recommander la création d'une bibliothèque nationale au Canada, le premier pas en ce sens devant être la mise sur pied d'un centre bibliographique offrant une gamme étendue de services. Celui-ci devait produire les ouvrages bibliographiques nécessaires, soit principalement les deux suivants: un répertoire des publications officielles et un catalogue signalant tous les livres publiés au Canada, à son sujet, ou écrits par des Canadiens. Les auteurs du mémoire mentionnaient l'utilité que pourraient avoir ces bibliographies sur le plan national ou international et les possibilités de collaboration, au niveau des bibliothèques, pour la collecte et la diffusion de l'information.

En juin 1948, le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur la Bibliothèque du Parlement recommanda à ce dernier d'approuver la création du centre bibliographique, ce qui constitua le premier pas vers la création de la Bibliothèque nationale. Suite à cette recommandation, le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale fut établi. Lors de sa première réunion, en 1950, le Conseil recommanda "que (le Centre bibliographique) entreprenne dès que possible la compilation d'une bibliographie courante des publications canadiennes non gouvernementales qui serait publiée deux fois par mois et récapitulée dans un volume annuel, et qui comprendrait les ouvrages publiés au Canada, au sujet du Canada, ainsi que ceux rédigés par des Canadiens". Il proposa aussi la publication d'un catalogue parallèle des publications officielles fédérales, provinciales et, dans certains cas, municipales.

Le Centre bibliographique canadien commença à fonctionner le 1er mai 1950. Le Canadian Catalogue des Toronto Public Libraries fut augmenté au cours de la période mai 1950-mars 1951 et publié tous les deux mois dans le Bulletin de la Canadian Library Association. La première livraison de la bibliographie sous son nouveau nom de Canadiana, qui constitua dès lors une publication distincte, parut le 15 janvier 1951. Ainsi, les premiers numéros de Canadiana s'ajoutèrent pendant quelque temps au Canadian Catalogue. Canadiana parut tous les deux mois du 15 janvier 1951 au 30 novembre 1951, et tous les mois à partir du 15 décembre 1951; les refontes annuelles remontent à 1952. Le Canadian Catalogue 1950 et Canadiana 1951 furent fusionnés et remplacés par Canadiana 1950 & 1951, publié en 1962. Au cours de l'année 1951, certaines publications du gouvernement fédéral furent incluses dans la Partie II de Canadiana, mais comme elles ne s'y trouvaient pas toutes, elles ne figurèrent pas dans la récapitulation. Canadiana (bimensuel et mensuel) parut sur feuillets mobiles de 1951 à 1956; à partir de 1957, ce fut une publication reliée à couverture cartonnée. Le nom de l'éditeur changea le 1er janvier 1953, le Centre bibliographique canadien étant devenu la Bibliothèque nationale du Canada.

- 2 -

Au début, la bibliographie ne signalait qu'un certain nombre d'ouvrages. Les monographies et les publications en série étaient combinées, disposées selon la classification générale de Dewey, et elles ne faisaient l'objet que d'un catalogage descriptif. Le catalogage était fait en anglais dans le cas des publications anglaises et en français dans le cas des documents français; pour les publications bilingues, on établissait deux notices. Lorsque le prix et la source étaient connus, ils étaient indiqués, et des notices multiples étaient établies lorsque plus d'une cote Dewey s'appliquaient. Les ouvrages étaient indexés par auteur, titre et notice secondaire.

De nombreux changements ont été apportés à Canadiana depuis les débuts. Au fur et à mesure que les ressources de la Bibliothèque augmentaient, on fournissait plus de renseignements et la gamme des types d'ouvrages signalés s'étendait. Ces dernières années, l'organisation des parties de Canadiana a dû être modifiée par suite de l'automatisation de sa production. Le diagramme ci-joint indique l'évolution du signalement des ouvrages de bibliothèque depuis 1950. Pour un exposé plus détaillé, voir page 12.



## OBJET DE LA BIBLIOGRAPHIE

En tant que bibliographie nationale du Canada, Canadiana est censée jouer plusieurs rôles. En tant que répertoire de l'édition canadienne, elle doit avoir une portée étendue; en qualité d'instrument de sélection, de catalogage et de référence pour les livres, elle doit être à jour. En outre, comme elle représente la contribution canadienne au programme du Contrôle bibliographique universel, elle doit respecter les normes bibliographiques nationales et internationales.

Canadiana diffuse des renseignements concernant les publications canadiennes rédigées en anglais, en français ou dans toute autre langue. Elle signale aussi les ouvrages publiés dans d'autres pays s'ils portent sur des sujets canadiens ou sont l'œuvre de Canadiens, de même que les publications canadiennes traduites en d'autres langues.

## CONTENU

Toutes les publications canadiennes parues depuis 1950 peuvent être répertoriées dans Canadiana. La plupart d'entre elles sont maintenant reçues en vertu du

règlement sur le dépôt légal établi aux termes de la Loi sur la Bibliothèque nationale de 1969. Les ouvrages catalogués sont les suivants: les monographies, les thèses, les publications en série, les brochures, les microformes, les partitions musicales, les enregistrements sonores, les publications officielles des gouvernements fédéral, provinciaux et dans certains cas, municipaux et les ensembles éducatifs.

Les publications parues depuis 1950 sont acquises et répertoriées dans les différentes livraisons de Canadiana. Les enregistrements sonores font exception à cette règle; comme ils n'ont été assujettis au dépôt légal qu'à partir de septembre 1969, seuls ceux produits depuis cette date sont acquis et catalogués dans Canadiana.

Les publications parues avant 1950 sont du ressort de la Division de la bibliographie nationale rétrospective, qui décide de les inclure ou non dans les bibliographies qu'elle dresse.

Quelle que soit leur provenance, les publications sont répertoriées dans Canadiana si l'auteur est un citoyen canadien ou un résident du Canada. En outre, les publications étrangères portant sur des sujets canadiens sont incluses si une partie importante du contenu est canadien (p. ex. le tiers d'un ouvrage traitant de la faune nord-américaine ou un certain nombre de chapitres d'une collection).

## EXCLUSIONS

Étant donné les ressources limitées dont dispose la Bibliothèque nationale, quelques catégories de publications sont exclues de Canadiana: ce sont les annuaires universitaires, les rapports annuels d'organisations non-gouvernementales, les documents éphémères d'intérêt limité, les programmes à intérêt local ou limité, les livres à colorier sans texte et le matériel de publicité. Les publications étrangères qui ne sont pas essentiellement canadiennes de par leur sujet ou leur contenu (c'est-à-dire moins d'un tiers) ne sont pas répertoriées dans Canadiana. Ainsi, une publication touristique ou un ouvrage sur le Commonwealth sont exclus à moins qu'ils ne renferment une partie importante portant sur le Canada. Les cartes géographiques publiées individuellement ne sont pas inscrites. Seule la première édition d'une publication est cataloguée lorsque les éditions subséquentes sont identiques. Les catalogues commerciaux ne sont pas inclus, sauf ceux qui fournissent des renseignements intéressants en raison du sujet ou au point de vue bibliographique (p. ex. les catalogues de ventes aux enchères des timbres ou les catalogues d'antiquités canadiennes). Depuis 1976, les films et les films fixes sont exclus des non-livres. Les usagers qui veulent se renseigner sur les films ou les films fixes peuvent consulter Film Canadiana, publié par l'Institut canadien du film en collaboration avec la Bibliothèque nationale. Jusqu'ici, les autres documents visuels comme les jeux de diapositives, les transparents et les gravures n'ont pas été répertoriés.